



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des **motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.**

Nom de l'établissement : De La Durantaye

Date d'évaluation du plan de lutte : Mai 2026

Date du CE : 27 mai 2026

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

On constate une diminution des mémos liés aux attitudes et comportements, passant de 850 l'an dernier à 590 cette année. Alors qu'ils concernaient la 3e année en 2024-2025, ils sont désormais davantage observés en 1re et 2e année. Une baisse des conflits avec gestes de violence, du manque de respect et des incidents dans la cour d'école est également notée, malgré une augmentation des élèves qui dérangent en classe.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
 - Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?
-

Commentaires :

Protocole de prévention active pour élève ayant des besoins particuliers, fait.

Programme CIEL, ateliers sur l'hyper connectivité (cyber intimidation, prévention saine habitude, etc.), fait.

Rencontres avec certains élèves qui avaient des besoins particuliers pour la gestion des émotions, fait.

Tolérance zéro pour les crises, fait.

Nous avons vu une diminution des crises chez certains élèves. Baisse des mémos intimidation/violence.

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Interventions ciblées en fonctionnement des comportements vécus au quotidien.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
 - Les parents sont-ils bien informés ?
-

Commentaires :

Informers les parents sur les actions de l'école via la page FB, fait

Informers les parents des situations impliquant leur enfant avant le retour à la maison par courriel ou téléphone ou mémos, fait

Interpeller les parents pour trouver des solutions avec les élèves ciblés, fait

Faire un suivi aux parents des améliorations et des manquements des élèves ciblés, fait

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Oui à maintenir.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

oui

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Oui

Les intervenants du service direct à l'élève connaissent bien le protocole d'intervention.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Oui
Oui
Oui

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
 - Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
 - Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?
-

Commentaires :

Oui

Oui

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Oui
Oui

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Oui

Oui

Oui

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	☐ x	☐	☐
Le personnel est mobilisé.	☐ x	☐	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐ x	☐	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☐ x	☐	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☐ x	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☐	☐ x	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☐ x	☐	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☐ x	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐ x	☐	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☐	☐ x
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐ x	☐	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	☐ x	☐	☐